

- assistés au Concours de Clisson.
7. - Modification du salaire du vétérinaire chargé de l'inspection des viandes.
 8. - Communications diverses.

Prez, le 28 Mars 1909
Le Maire :



Session extraordinaire du 1^{er} avril 1909

L'an mil neuf cent neuf, le quatre du mois d'avril, à huit heures du matin,

Le conseil municipal d'abord convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Teyssier Maire, pour une session extraordinaire.

Présents. M. M. Teyssier, Lizon, Rivière, Hervé, Hamblaud, Fouquet, Gorceau, Abaud, Briand, Ollivier, Aubin, Fabry, Douillard, Bourcier, Ogereau, Vétasque, Bahaud, Gauthier, Gar. Marillière & Pavy.

Absents. M. M. Sawestre & Gendron succursale Pénau

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Briand ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Évaluation des propriétés non bâties. Désignation de classificateurs

M. le Maire fait connaître au conseil que conformément à la circulaire de M. le Préfet en date du 4^{ème} Mars 1909, il est appelé à dresser 2 listes composées chacune de noms de personnes susceptibles de faire partie de la commission de classification pour la révision du revenu des propriétés non bâties.

Ces listes doivent comprendre des propriétaires fonciers, fermiers, métayers ou récepteurs.

Le conseil désigne :

1^{ère} liste. - Classificateurs titulaires

de la commune	}	1	Lefevre Francis	cultivateur	au chapellet
		2	Blamon Jean Baptiste	id.	à la Croix-Rédant
		3	Fouin Arsène	propriétaire	à Font-Roussseau
		4	Aubin Alfred	cultivateur	à la Galarmière
		5	Bahaud Adolphe Eugène p ^{ère} .	cultivateur	au châtelier
		6	Falton Francis	cultivateur	à l'Alffère
		7	Aubin Jean Baptiste	cultivateur	à Bougenais

hors la Commune	7	Orbromeau Pierre Joseph	cultivateur	Bougenais (les Landes)
	9	Gar Nauilliet Pierre	propriétaire	Lezou (le Kousakou)
	10	Guillote Jean	- d' -	Bougenais (les Landes)
2 ^e Liste. - Certificataires suppléants.				
de la Commune	1	Boutin Adrien	cultivateur	Bourg
	2	Guillard Louis	cultivateur	Chine Reux
	3	Gauthier François père	propriétaire	Jacmeit
	4	Teneau Auguste	cultivateur	Genitait
	5	Agrisse François Boutollet	cultivateur	Pass-Lande
	6	Lambert Alexandre	propriétaire	Abhandières
hors la Commune	7	Morvan Joseph Felli	cultivateur	Bougenais (Buis Chabot)
	8	Bouchard Jean Emile	cultivateur	Torinières
	9	Orbromeau Jacques Allain	propriétaire	St. St. Martin (Champ Liens)
	10	Bonnet Jean Baptiste	propriétaire	Nantes.

Construction d'un puits public au Bourg de Rezé

M^r le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Préfet en date du 25 Mars dernier, l'invitant à voter le plus promptement possible, le crédit nécessaire pour permettre à M^r Bureau de procéder à l'examen géologique du terrain au doit être creusé un puits public au Bourg de Rezé.

Tu la grande utilité de ce travail, le conseil vote à l'unanimité la somme nécessaire et déclare qu'elle sera prélevée sur le crédit de 2700 francs inscrit au budget (construction d'un puits public au Bourg de Rezé)

Reconstruction des cabinets d'aisances à l'école communale des garçons du Bourg de Rezé.

M^r le Maire dépose sur le bureau les plans et devis dressés par M. Bassy architecte et concernant la reconstruction des cabinets d'aisances à l'école des garçons du Bourg de Rezé.

Le Conseil municipal,

Considérant que les travaux dont il s'agit sont de toute nécessité, et de la plus grande urgence.

Approuve les sus dits plans et devis dont le montant s'élève à la somme de 1526.⁰⁰ qui sera prélevée sur le crédit de 2700 francs.

Etat des cotes irrecouvrables comprises dans les rôles de l'année 1901.

Le Conseil municipal approuve l'état des cotes irrecouvrables présenté par M^r le Receveur Municipal sur l'exercice 1901, à l'exception de l'art. 102 concernant Choimel Flovi, à la cote de 1.⁵⁰ pour chien.

Messageries de l'Ouest. - Demande d'abonnements et de prolongation du service d'été.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'une pétition des habitants de Grantmault, par laquelle ils demandent à la Compagnie des Messageries de l'Ouest de vouloir bien délivrer des abonnements comme cela se pratique sur les tramways de Nantes, et d'établir le jeudi et le dimanche, pendant la saison d'été un service supplémentaire jusqu'à dix heures du soir.

Le Conseil, vu le grand nombre d'ouvriers et employés sur

païs qui travaillent à l'antidote qui prennent chaque jour (matin, midi & soir) le balau direct, et le vote que des abonnements leur soient accordés par la Compagnie des Messagers de l'Oront et puis instamment cette dernière d'établir le service supplémentaire demandé dans la pétition.

Vente et plantation d'arbres dans la Commune

M^r le Maire expose au Conseil que sur différents chemins et terrains communaux, il existe des arbres qui ne profitent plus, et il y aurait avantage à les vendre et à les remplacer par des jeunes dans tous les endroits où ces arbres pourraient se développer.

Le Conseil prie Monsieur le Maire de faire prendre exactement le nombre des arbres susceptibles d'être abattus et décide que la vente par adjudication se fera à une date ultérieure qui pourra être fixée à la session du mois d'août prochain.

Sapeurs pompiers (Assurance)

La question relative à l'assurance des Sapeurs-pompiers en ce qui concerne les petits accidents est approuvée par le Conseil.

Concours de Clisson. Le Conseil vote en principe la somme de 100 francs à la subvention des Sapeurs pompiers de la commune de Kergo, afin que celle-ci puisse prendre part au Concours de Clisson.

Inspection des Viandes

M^r le Maire expose au Conseil qu'il serait d'avis de diminuer les frais d'inspection des viandes supportés par les bouchers et charcutiers de la Commune, en réduisant, par exemple, le nombre des visites du vétérinaire.

Le conseil municipal, après examen de la question, maintient le statu quo & conserve le tarif actuel.

Toutefois l'Assemblée décide que le supplément des recettes versées par les bouchers & charcutiers sera réparti entre eux-ci, à la fin de chaque année, au prorata des sommes qu'ils auront versées.

Communications

Chemin de Haupertheid & lettre de M^r l'Ingénieur du 3^e arrondissement relatif à la remise à la commune de Kergo des terrains situés à la Gare de Pont-Kausseau. M^r le Maire fait connaître au Conseil que par arrêté de M^r le Préfet en date du 17 mars 1909, le chemin de Haupertheid a été approuvé et classé dans la Voie carrossable.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M^r l'Ingénieur du 3^e Arrondissement relatif à la remise à la Commune de Kergo, des terrains d'accès à la Gare de Pont-Kausseau.

Le Conseil renvoie cette question à une autre session pour plus amples renseignements.

Octroi - Unification du droit d'octroi sur les vermouths & vins de liqueurs ou d'imitation.

M^r le Maire donne à nouveau lecture au Conseil municipal d'une note de M^r Mercier, chef de poste des Contributions indirectes à Pont-Kausseau relative à l'unification du droit d'Octroi sur les vermouths & vins de liqueurs ou d'imitation.

Il invite le Conseil municipal à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal demande conformément aux termes

